

FORÊTS

Un îlot de biodiversité porté par la petite commune de Jaure

La municipalité a décidé de transformer un terrain de coupe rase en petite réserve naturelle. L'entreprise Créateur de forêt porte le projet, avec l'appui de l'association Sos Forêt Dordogne

Clément Bouynet
c.bouynet@sudouest.fr

Planter des arbres en pleine forêt. L'idée n'est pas si sottise qu'il y paraît. Le maire de Jaure, Philippe de Séverac, en est convaincu. Le Conseil municipal de la bourgade de 200 âmes a, à l'unanimité, validé l'acquisition d'un terrain de coupe rase tombé dans le domaine public, avec une idée en tête : favoriser le retour de la biodiversité alors que les pins tendent, petit à petit, à supplanter les chênes et les châtaigniers dans les forêts séculaires du Périgord. « Le pin, ce n'est pas un bois de chez nous, martèle l'édile. Quand nous avons récupéré ces 6 hectares, l'idée principale, c'était de faire autre chose. »

Nous sommes à la fin de l'année 2020. Un jeune entrepreneur originaire de Cognac (Charente) lance son entreprise, baptisée Créateur de forêt. Il s'appelle Baptiste Trény : « J'ai entendu parler du projet de Philippe de Séverac par une connaissance. Je disais partout autour de moi que je cherchais des forêts où développer mon activité. Je me qualifie comme un promoteur de biodiversité, c'est-à-dire que je cherche des terrains, je m'occupe des demandes d'urbanisme et je fais appel à différents corps de métier pour monter mes projets. »

900 arbres

6 hectares. Dans un premier temps, Baptiste Trény refuse la proposition du maire de Jaure, jugée trop ambitieuse pour une structure juridiquement fondée en février 2021. Avant de changer d'avis, un an plus tard : « Nous avons construit notre concept autour de projets de 1 ou 2 hectares. Jaure, c'est le niveau au-des-



Jean-Claude Nouard et Philippe de Séverac devant la petite mare. C. B.

sus, donc je suis allé à la rencontre des élus et les liens se sont tissés très facilement. » Le projet « une forêt pour la biodiversité » de Jaure venait d'être lancé.

Deux pistes de Défense des forêts contre les incendies (DFCI) bornent le terrain. Une petite mare, située à ses confins, embellit le site. « Elle va permettre d'attirer une importante faune », projette Jean-Claude Nouard, co-

« En tout, cela représente environ 6 euros le m² »

président de SOS Forêt Dordogne. La structure intervient en appui de la collectivité en apportant une expertise reconnue et locale. Son responsable complète : « C'est un plan environnemental, mais aussi forestier. Nous avons fait le choix de ne pas intervenir sur une partie de la



Le site photographié depuis un drone. CRÉATEUR DE FORÊT

parcelle, car la nature a déjà repris ses droits. Une autre partie sera reboisée. » Le tout avec plus de 900 arbres ou arbustes issus du territoire, représentant une vingtaine d'essences.

Abeilles et sangliers

Un mot est banni par les porteurs du projet : « sanctuarisation ». « Ce terme fait peur, taquine Baptiste Trény. Quand on parle de biodiversité, on parle aussi de l'humain. » Jean-Claude

Nouard rebondit : « C'est également un projet récréatif, pédagogique. » Et Philippe de Séverac de renchérir : « Il y aura même un chemin de randonnée avec un arboretum. La mare sera agrandie. » L'édile ne se montre pas hostile à l'exercice du droit de chasse sur ce domaine communal. « Il faut un équilibre utile. Il faut des chasseurs si nous ne voulons pas une surpopulation de sangliers. » Le maire préférerait voir pulluler les abeilles : « Un

JURIDIQUEMENT

La commune de Jaure et l'entreprise Créateur de forêt sont passées devant notaire pour sécuriser le contrat. Il s'agit d'une obligation réelle environnementale (ORE), un dispositif foncier de protection de l'environnement. La commune reste propriétaire du terrain, mais s'engage pour quatre-vingt-dix-neuf ans à assurer la protection environnementale du site. « Même si j'arrête ou si je ne suis pas réélu, mon successeur aura l'obligation d'assurer ce contrat », insiste Philippe de Séverac. Baptiste Trény, de Créateur de forêt, complète : « L'ORE, c'est une innovation juridique. La commune ne paye rien, reste propriétaire, mais bloque juridiquement le terrain pendant un siècle. »

apiculteur m'a déjà contacté, tout est envisageable. »

D'autant plus que le projet, lancé par la commune, ne va pas coûter un seul centime aux administrés. « La commune reste propriétaire, insiste Baptiste Trény. Charge à nous d'aller chercher des financements privés. » Le responsable de Créateur de forêts raisonne en termes de m² à financer : « La base pour Jaure, c'est 3 euros le m². Cela correspond à la préparation, à l'achat des plants, au paillage, mais aussi au suivi sur cinq ans. S'ajoutent les charges liées à l'entreprise et la TVA. En tout, cela représente environ 6 euros le m². » Pour l'heure, 9 % du montant total est financé.

Une cagnotte en ligne existe pour les particuliers sur le site createurdeforet.jadopteunprojet.com. Les entreprises peuvent contacter la structure par mail à baptiste.treny@createurdeforet.fr.

Comment protéger et exploiter la richesse des forêts ?

Des assises organisées par le Département auront lieu jeudi 2 février à Périgueux

Avec ses 400 000 hectares, essentiellement privés, elle couvre un peu moins de la moitié de la surface de la Dordogne. Pour dresser un portrait de la forêt périgourdine, avec ses spécificités, les enjeux écologiques, mais aussi économiques qu'elle implique, et tenter de mieux protéger et exploiter sa richesse, le Conseil départemental organise des assises de la forêt, jeudi 2 février, au Théâtre de Périgueux.

Un spécialiste, le juriste Daniel Perron, ouvrira et conclura la journée, en tant que « grand témoin ». Il donnera d'ailleurs une conférence la veille mercredi 1er février, à 18 heures au même endroit, sur le thème « Histoire et politiques de la forêt ».

Avec des professionnels, mais aussi des militants de la cause de la forêt et des espaces naturels, les débats débiteront à 9 h 30. Les quatre tables

rondes tenteront de répondre à ces questions : comment prendre en compte les spécificités locales du massif forestier ? Comment concilier les enjeux de développement économique et la préservation de la biodiversité ? Comment la forêt peut-elle répondre aux défis du changement climatique ? Comment concilier les différents usages de la forêt ?

Renseignements au 05 53 02 56 10.



Comment concilier les enjeux de développement économique et la préservation de la biodiversité ? JONATHAN GUÉRIN